

Olivier Duhamel radié par le barreau de Paris



Article rédigé par *Le Monde*, le 18 octobre 2021

Source [Le Monde] Selon les informations du « Monde », l'avocat, accusé d'inceste et visé par une procédure disciplinaire par ses pairs, a été sanctionné mardi 12 octobre par le conseil de l'ordre parisien. Et ce malgré sa démission à l'été.

L'onde de choc provoquée par [les accusations d'inceste visant l'avocat et politologue Olivier Duhamel](#) s'étend au barreau de Paris. Selon les informations du *Monde*, le conseil de l'ordre des avocats de la capitale a décidé, mardi 12 octobre, par un arrêté, de radier M. Duhamel, 71 ans, accusé d'avoir violé son beau-fils dans les années 1980. Cette sanction fait suite à la procédure disciplinaire engagée depuis février par l'instance ordinaire contre l'ex-député européen (Parti socialiste).

Cette instruction devait déterminer si Olivier Duhamel, qui a prêté serment en décembre 2010, « *a dissimulé ou menti ou dit des choses qui ne sont pas exactes* », avait précisé en février le bâtonnier de Paris, M^e Olivier Cousi. Le dossier disciplinaire avait été confié à une formation d'instruction, qui était censée rendre un rapport. Une formation disciplinaire devait ensuite étudier ledit rapport et procéder de manière contradictoire.

En dépit de la démission de M. Duhamel du barreau de Paris, en juillet, la procédure disciplinaire a suivi son cours. D'autant qu'elle n'est pas soumise aux règles de prescription des faits s'appliquant aux dossiers judiciaires.

Retrouvez l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)

18/10/2021 10:00